



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS  
INDIRECTS**

**FORCE OUVRIÈRE**

## **Compte-rendu de l'audio-conférence situation sanitaire du 18/01/21**

L'audio-conférence est présidée par M. Martinez, directeur interrégional.

### **1. Situation de la crise sanitaire dans la zone Est :**

Ces éléments sont communiqués par l'ARS et la préfecture de région du Grand Est. L'ensemble des départements est concerné par un couvre-feu dès 18h au vu de la situation sanitaire pour une durée minimale de 15 jours. La situation du G.E reste préoccupante, car la circulation virale y est supérieure au reste de la France, d'où une forte pression sur le système de soin.

Le taux d'incidence moyen est de 250 pour 100 000 habitants, avec une forte disparité entre les départements (moins de 100 à plus de 300). Depuis le 6 janvier, la circulation virale touche désormais toutes les classe d'âge. Cependant, 83 % des cas infectés par la pandémie sont dans des établissements pour personnes âgées, d'où la stratégie vaccinale adoptée.

Chez nos voisins transfrontaliers, les situations sont assez disparates. L'Allemagne a mis en place une politique très restrictive. On pourrait assister à un confinement jusqu'à début avril. Les commerces non essentiels et les écoles sont fermés jusque fin janvier. En Belgique, le télétravail est favorisé et va être prolongé. Interdiction des rassemblements de plus de 4 personnes à l'extérieur et de recevoir plus d'une personne à domicile. La Suisse développe le télétravail et tend à laisser ouverts même les commerces non essentiels. Le Luxembourg a ré-ouvert les salles de cinéma, de spectacle et de sport. Seuls les bars et les restaurants restent fermés, et le couvre-feu est repoussé à 23h.

### **2. Etat de la situation sanitaire dans la DGDDI et particulièrement dans la DI :**

Sur la base des statistiques de la semaine passée, on a deux cas avérés de Covid 19 au PAE de Nancy avec quatre cas contacts. A la BSE de Bâle gare, un agent est touché. Parmi ses 9 collègues, qui ont tous été isolés, 8 ont pu se faire tester mais aucun n'est positif. La situation virale devient préoccupante au sein de notre DI. Il convient donc de redoubler les mesures de vigilance et de placer impérativement les agents en télétravail, dans la mesure où il constitue une mesure efficace face à l'évolution du virus. Monsieur Martinez rappelle l'importance des gestes barrière : gel hydroalcoolique, masques, aération des locaux, distanciation...

### **3. Dispositions administratives récentes :**

La suppression du jour de carence va être intégrée par les caisses d'assurance maladie. Un projet de note au sein de la DG est en cours pour traiter des modalités d'application de la prise en compte de la suppression du jour de carence en application du décret 2021-15 du 8 janvier 2021 (distinction de l'agent présentant les symptômes et ne pouvant télétravailler avec demande d'arrêt de travail en ligne via le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et de l'agent cas contact qui est placé en télétravail ou en ASA selon la situation). Ce dispositif n'est pas encore complètement arrêté et les modalités précises seront reprises dans une note de la DG à venir.

La campagne de vaccination a été prévue en trois étapes. A ce jour, la première étape (personnes en EHPAD, personnels de santé) est quasiment achevée. La seconde étape concernera toutes les personnes de plus de 75 ans. La troisième concernera le reste de la population, avec éventuellement des priorités. On ignore comment les douaniers seront pris en compte dans ce dispositif.

### **Questions diverses :**

Sur le redéploiement des agents de la DIPA suite à la baisse d'activité dans les aéroports parisiens : les agents seront affectés temporairement dans différentes régions selon les besoins qui ont été émis. Contrairement au 1er confinement, ce redéploiement sera effectué fonction des priorités structurelles et des demandes des DI.

**Monsieur Martinez remercie l'ensemble des participants et les informe d'une prochaine audio-conférence sur les questions sanitaires le mardi 9 février prochain à 14h00.**